



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Plan d'action de la Conférence des OING

juin 2015 - janvier 2018

*Adopté par la Conférence des OING le 25 juin 2015
et mis à jour le 29 janvier 2016*

Considérations générales

Quatre ans sont passés depuis la réforme de la Conférence des OING [CONF/REFORM(2011)1], [CONF/REFORM(2011)2], réalisée dans le contexte plus général de la réforme du Conseil de l'Europe. Aujourd'hui compte tenu de la situation géopolitique et des facteurs institutionnels externes et internes au Conseil de l'Europe, des attentes spécifiques sont formulées à l'égard de la Conférence des OING par les membres eux-mêmes et par les organes du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, il nous est indispensable de confirmer un certain nombre de pratiques déjà mises en place, de structurer nos actions pour accroître leur impact au sein du Conseil de l'Europe et dans les pays membres. Pour cela, la Conférence des OING en tant que l'expression collective de la société civile organisée et en tant qu'organe du Conseil de l'Europe doit être proche des citoyens et des citoyennes et représenter l'intérêt général de la société civile, en maintenant la spécificité de son indépendance.

En référence à :

- la Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2003)8 relative au statut participatif des OING auprès du Conseil de l'Europe ;
- la Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2003)9 relative au statut de partenariat entre les ONG nationales et le Conseil de l'Europe ;
- le document du Secrétaire Général SG/Inf(2014)23 sur le rôle et le fonctionnement des ONG au Conseil de l'Europe ;
- le deuxième rapport du Secrétaire Général (SG(2015)1) sur la « Situation de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'état de droit en Europe. La sécurité démocratique, une responsabilité partagée » ;

La Conférence des OING, lors de sa réunion plénière le 25 juin 2015, a adopté son plan d'action avec effet immédiat. Ce plan d'action est enrichi par les plans d'actions des commissions thématiques et de l'experte égalité entre les femmes et les hommes :

[Plan d'action de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux](#)

[Plan d'action de la Commission éducation et culture](#)

[Plan d'action de la Commission droits de l'homme](#)

[Plan d'action de l'Experte égalité entre les femmes et les hommes](#)

ainsi que la feuille de route pour la participation des jeunes.

Priorités et orientations stratégiques

- Engagement pour l'indivisibilité des droits de l'Homme ;
- Protection des défenseurs des droits de l'Homme ;
- Lutte contre la radicalisation et l'extrémisme conduisant au terrorisme ;
- Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Liberté de réunion et d'association ainsi que la création d'un environnement favorable au fonctionnement des ONG dans les pays membres du Conseil de l'Europe ;
- Gouvernance démocratique à travers le renforcement de la participation de la société civile au processus décisionnel à l'échelle locale, nationale et européenne ;
- Lutte contre la discrimination et la violence contre des groupes et personnes vulnérables ;
- Citoyenneté active dans une société inclusive ;
- Migration : enjeux et conséquences
- Gouvernance et aspects territoriaux de la démocratie.

Objectifs stratégiques

Pour accroître l'impact de nos actions dans ces domaines prioritaires, nous, Conférence des OING, nous nous donnons pour objectifs stratégiques :

En externe :

- D'accroître la complémentarité de nos actions (par les thématiques choisies, publics cibles, méthodes d'approche etc.) avec celles réalisées par les organes du Conseil de l'Europe ;
- D'entrer en dialogue avec les acteurs concernés, lorsque les décisions et les orientations politiques choisies par les Etats et les institutions intergouvernementales constituent une menace à l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'Homme, la démocratie et l'Etat de droit ;

- De renforcer le rôle de la société civile à participer au processus décisionnel à l'échelle locale, nationale et européenne, afin d'élargir l'espace démocratique dans les pays membres du Conseil de l'Europe et le Belarus ;
- D'accroître les interactions avec les ONG nationales pour renforcer la pertinence et la légitimité du travail en réseau entre les OING et les ONG nationales ;
- De s'engager pour favoriser la ratification et la mise en application des instruments juridiques du Conseil de l'Europe par les pays membres ;
- De coopérer avec les ONG dans les pays du voisinage du Conseil de l'Europe (d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Asie Centrale) ;
- De renforcer la collaboration de la Conférence des OING avec les OING représentées à l'Union Européenne et à l'ONU et avec les agences spécifiques attachées à ces institutions.

En interne :

- De favoriser les interactions entre les OING membres de la Conférence ;
- De développer la transversalité entre les commissions thématiques dans les domaines prioritaires présentées plus haut ;
- De renforcer dans chaque commission l'axe transversal de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- De renforcer la coordination des travaux menés par les groupes de travail et de favoriser leur visibilité et leur diffusion ;
- De renforcer le rôle du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG en tant que cellule de veille de la Conférence ;
- De favoriser la participation des jeunes membres de nos OING aux sessions de la Conférence ;
- D'être à l'écoute des préoccupations des jeunes et de renforcer leur participation aux travaux des commissions thématiques ;
- De favoriser la participation à nos actions des publics éloignés des institutions européennes.

Méthodes de travail

En externe :

D'organiser :

- des visites d'information dans les pays membres du Conseil de l'Europe (voir la présentation en annexe) ;
- des échanges de vue stratégiques entre la Conférence et les représentants des organes du Conseil de l'Europe ou autres institutions intergouvernementales ;
- des manifestations grand public en lien avec les OING membres de la Conférence, les OING représentées à l'Union européenne et à l'ONU ;

- des side events avec la participation des représentants institutionnels et de la société civile organisée ;
- des actions de plaidoyer en faveur des priorités de la Conférence et du Conseil de l'Europe ;
- des sessions de formation dans les domaines prioritaires pour renforcer la capacité des OING et des ONG nationales à agir en faveur de la mise en application des textes juridiques du Conseil de l'Europe.

En interne :

- D'organiser des échanges de vue stratégiques entre les instances décisionnelles de la Conférence et les OING membres, autour des domaines prioritaires de la Conférence et des thèmes définis à l'agenda des autres organes du Conseil de l'Europe ;
- D'engager les Présidents/es des commissions thématiques de la Conférence, avec le soutien du Secrétariat, à réguler les travaux des groupes de travail en fonction de l'actualité et les domaines prioritaires définis par la Conférence et les autres organes du Conseil de l'Europe ; De produire des courtes notes d'information et des rapports écrits, accompagnés d'une synthèse ;
- d'adopter des résolutions et des recommandations adressées aux OING, aux organes du Conseil de l'Europe et aux pays membres pour soutenir la société civile organisée et ses actions dans les pays membres.
- et de transmettre les informations pertinentes au Secrétaire Général et aux organes du Conseil de l'Europe.

Coordination

- La coordination des travaux est assurée respectivement par les Présidents/es des commissions thématiques, la Commission Permanente et le Bureau sous la responsabilité de la Présidente, en lien avec le Secrétariat.
- Les outils d'évaluation seront élaborés par le Bureau, permettant d'effectuer un suivi de ce plan d'action.

Communication interne et externe

Un plan d'action spécifique a été élaboré pour renforcer la communication interne et la visibilité des actions et des travaux réalisés par la Conférence. La première étape de ce plan vise à proposer une stratégie de communication homogène et cohérente pour la Conférence des OING et à former une équipe projet autour de ce plan de communication.

Une page Facebook et un compte Twitter de la Conférence ont été notamment relancés et sont alimentés régulièrement. Les Commissions thématiques sont encouragées à utiliser les canaux d'information et les réseaux sociaux. Une coordination sera assurée par les membres du Bureau en collaboration avec d'autres membres de la Commission Permanente.

La Conférence sera dotée d'un nouveau site web au portail du Conseil de l'Europe. En conséquence :

- à l'issue de chaque session, de courtes notes d'information (format flash info) seront communiquées au Secrétariat par les Présidents/es des Commissions thématiques, en vue de leur publication sur le site web de la Conférence et sur les réseaux sociaux ;
- une plus grande visibilité des travaux réalisés par les groupes de travail sera assurée après la validation par les Présidents/es des Commissions thématiques et de la Commission Permanente.

Pour optimiser l'impact des actions respectives, les OING membres de la Conférence sont invitées à transmettre aux instances décisionnelles de la Conférence (Commission Permanente, Bureau) ainsi qu'au Secrétariat les informations pertinentes relatives aux domaines prioritaires et aux objectifs stratégiques.

.....

Documents annexes au plan d'action de la Conférence des OING juin 2015 – janvier 2018

Visites d'information conduites par la Conférence des OING Mandat

Considérations préalables

La participation de la société civile au processus décisionnel constitue l'une des priorités mentionnées dans le deuxième rapport du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe «*La situation de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'état de droit. La Sécurité démocratique, une responsabilité partagée*» (SG(2015)1). A la page 11 de ce document, le Secrétaire Général souligne que, « dans plusieurs Etats les mécanismes officiels de consultation et de participation de la société civile sont superficiels et inefficaces. Dans les pires cas, les gouvernements tentent de faire obstacle aux initiatives légitimes des citoyens. »

Depuis de nombreuses années, la participation de la société civile organisée au processus décisionnel constitue l'une des priorités de la Conférence des OING. En 2009, la Conférence a élaboré et adopté le **Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel**. Ce document, traduit en 20 langues a obtenu le soutien du Comité des Ministres (Déclaration du 21 Octobre 2009 lors de la 1068e des Délégués des Ministres), de l'Assemblée parlementaire [AS / Pol (2009) 14] et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux [opinion 31 (2009)]. Le récent rapport du Congrès intitulé «*Partenariat entre les collectivités locales et régionales et la société civile pour encourager la citoyenneté active et la participation*» [CG/CUR/2015(27)11] a confirmé la valeur de ce document et a souligné la nécessité d'actualiser son contenu, en le mettant en lien avec les pratiques ordinaires de la gouvernance locale pratiquée dans les pays membres.

L'outil de dialogue OING constitue le deuxième exemple de référence élaboré par la Conférence des OING. L'utilisation de cet outil s'avère pertinente entre autres pour une meilleure cohésion sociale et la gestion des questions de diversité basée sur les droits de l'homme.

La liberté de réunion et d'association, question aussi importante pour la société civile se trouve aujourd'hui fragilisée. Le Secrétaire Général constate dans son rapport que « des décisions prises dernièrement par les gouvernements de quelques pays européens suscitent de vives préoccupations en ce qui concerne le statut juridique et la protection d'un certain nombre d'ONG. » (page 54)

En janvier 2008, la Conférence a créé le **Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG** avec le but de promouvoir un environnement favorable pour les ONG dans les pays membres du Conseil de l'Europe et le Belarus.

Les visites d'information menées par la Conférence des OING associeront des membres impliqués dans des activités citées plus haut, afin de soutenir l'initiative du Secrétaire Général qui vise à développer les nouvelles lignes directrices en matière de participation effective et significative de la société civile dans le processus politique de prise de décisions.

Ces visites alimenteront l'expertise de la Conférence au sujet des pratiques participatives des ONG nationales. La Conférence des OING informera les ONG nationales des actions et des instruments juridiques développés par la Conférence des OING et par le Conseil de l'Europe et recueillera les informations sur les pratiques participatives mises en place dans les pays visités.

Sans se substituer au travail d'information et de diffusion réalisé par les OING membres de la Conférence, les échanges entre les ONG nationales et la Conférence renforceront la pertinence et la légitimité du travail en réseau entre les OING et ONG nationales. Les visites contribueront à identifier des pratiques innovantes des ONG et des obstacles qu'elles rencontrent dans leur travail quotidien. Ces rencontres viseront un renforcement du dialogue entre la société civile organisée à l'échelle locale et nationale-avec les autorités publiques. Les résultats de ces analyses n'ont pas vocation à devenir « objet de décision », mais à fournir des éléments contributifs aux débats menés par les décideurs politiques et par les organes du Conseil de l'Europe.

Les visites seront organisées une ou deux fois par an. Le choix des pays sera validé par la Commission Permanente de la Conférence des OING. Cette information sera transmise aux Représentations permanentes des pays concernés. Les membres de la Conférence seront sollicités à transmettre les informations au sujet des actions menées dans les pays concernés par leurs membres nationaux. Sur place, les rencontres avec les autorités publiques peuvent être réalisées conjointement ou séparément à celles avec les ONG. Un ou deux mois après le retour, la délégation présentera son rapport lors de la session plénière de la Conférence. Celui-ci sera envoyé aux représentations permanentes des pays visités en vue des commentaires. Le point de vue de l'Etat fera partie du rapport, mais il sera présenté séparément de l'analyse faite par la Conférence. L'avis d'un expert, extérieur à la Conférence, peut être sollicité. Le document final sera transmis au Secrétaire Général et aux autres organes du Conseil de l'Europe.

La première visite qui peut se dérouler en automne 2015 montrera la pertinence de cette action. Les pays suggérés pour la prochaine visite sont : la Bulgarie, la Moldavie et la Roumanie.

Feuille de route pour la participation des jeunes adoptée par la Conférence des OING le 29 janvier 2016

1. Historique/ Contexte

Les propositions du groupe de réflexion ad hoc concernant l'opérationnalisation de l'axe « jeunesse » au sein de la Conférence (coordination : Anne Kraus) ont été validées par la Commission permanente du 28 septembre 2015 qui a demandé cette feuille de route.

2. Considérations générales

La Conférence des OING en tant que voix collective de la société civile organisée et en tant qu'organe du Conseil de l'Europe doit être proche des citoyens et représenter l'intérêt général de l'*ensemble* de la société civile, y compris des jeunes. Les objectifs stratégiques adoptés par la Conférence au mois de juin 2015, prévoient, d' « accroître la complémentarité de nos actions avec celles des autres organes du Conseil de l'Europe, d'être à l'écoute des préoccupations des jeunes et renforcer leur participation dans les commissions thématiques et groupes de travail, comme de favoriser la participation de jeunes membres aux sessions de la Conférence. »

Parmi les domaines d'action prioritaires adoptés par la Conférence au mois de juin 2015, certains concernent directement les jeunes :

- Lutte contre la discrimination des groupes vulnérables
- Citoyenneté active dans une société inclusive
- Migration et aspects territoriaux de la démocratie
- Jeunes acteurs de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme conduisant au terrorisme

3. Définition des objectifs

3.1 Objectif principal

Développer une nouvelle approche *Jeunesse* avec une plus-value « Conférence des OING », "Make a difference!"

Intensifier l'implication de la Conférence des OING envers les jeunes *de différentes sensibilités* et ainsi développer une approche propre à la Conférence des OING s'adressant à différents types de jeunes, et en n'excluant pas ceux qui ne sont pas déjà représentés dans des institutions représentatives et des organisations de jeunesse (« jeunes non-institutionnalisés »).

Sans reproduire ce que d'autres font déjà, et tout en faisant connaître la Conférence des OING et sa plus-value, créer un espace de dialogue et permettre d'établir des ponts entre jeunes de diverses sensibilités. Induire la présence de jeunes lors des sessions de la Conférence en vue d'obtenir une structure intergénérationnelle, un lieu de débat et de prise de position ouvert, innovant et moderne.

Définir et communiquer la plus-value de la Conférence des OING pour l'intégration des objectifs du Conseil de l'Europe dans le dialogue avec les jeunes - "MAKE A DIFFERENCE !".

3.2 Objectifs intermédiaires

- a) Informer les jeunes sur le rôle et le travail de la Conférence, sur ses thèmes de réflexion et leur permettre de comprendre l'intérêt d'exprimer leurs préoccupations et opinions via :
 - la création des nœuds de communication
 - de nouveaux modes d'action
 - des méthodes de réflexion et de discussion adaptées aux besoins actuels ;
- b) Obtenir des informations qui nous permettront de mieux aborder les actions des Commissions (transversalité) ;
- c) Développer l'intérêt des OING- Membres pour la cause des jeunes en restant à l'écoute de leurs idées et préoccupations (discriminations, accès aux droits sociaux, accès à l'emploi, protection des données, migration, etc.).
- d) Encourager et faciliter le rôle des jeunes de différentes sensibilités en tant qu'acteurs de la démocratie au sein de la société civile en général, permettre aux jeunes de contribuer au travail de la Conférence des OING !). Leur donner la possibilité de s'exprimer/de présenter leur cause devant notre plénière (« Pas de côté ») et d'être entendus! *(Les jeunes déploient leur énergie aux endroits où ils se sentent utiles et reconnus, là où il leur semble que l' « action » va dans leur sens!*
- e) Promouvoir la coopération entre les jeunes de différentes sensibilités par des échanges formels et informels, dans un esprit de compréhension et de respect mutuel.
- f) Récolter les avis et propositions d'action sur les sujets prioritaires qui ont été définis par les commissions et la CP (Plan d'Action 2015-2018)

4. Principales lignes d'action proposées

Les différents objectifs pourront être poursuivis en parallèle et progressivement :

- Entretien et intensifier les liens avec le « secteur jeunesse » du Conseil de l'Europe, avec le CCJ et le CDEJ ;

- Participer aux actions et projets qui présentent un intérêt majeur pour la Conférence, tels que le Forum Mondial pour la Démocratie, les formations proposées par le « secteur Jeunesse » du CdE au « European Youth Center », etc. ;
- Participation de la Conférence à l'alliance du « No Hate Speech Movement »
- Coordination transversale de projets avec chaque Commission de la Conférence :
 - Droits de l'Homme ;
 - Education et culture ;
 - Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux ;
Ainsi que l'Experte égalité entre les femmes et les hommes ;
- Participation aux projets « Jeunesse » déjà existants ;
- Questionnement sur le profil des jeunes accompagnés par les travailleurs sociaux, placés, exclus, handicapés, surdoués, activistes etc. (prise de contact progressive avec les ONGs/Associations concernées !)
- Intensifier les liens avec les OING « Jeunesse », l'European Youth Forum ou toute association partageant les valeurs de la conférence des OING ;
- Organisation d'échanges formels et informels et d'événements (pendant ou en dehors des sessions) permettant la rencontre entre jeunes (les "institutionnalisés" et les "non-institutionnalisés") et les membres de la Conférence OING.

Evaluation continue de la progression et ajustement des mesures à prendre.

5. Organisation proposée :

Anne Kraus (Bureau) prend la responsabilité de gérer la progression du travail. Elle développera le projet selon les objectifs et lignes d'actions validés par la CP.

Elle initiera de nouveaux « nœuds de communication », proposera des modes d'action et des méthodes de réflexion/discussion adaptées aux besoins.

Elle pourra se faire assister par les représentant(e)s des OING – membres désirant s'impliquer dans le processus d'opérationnalisation de l'axe « jeunesse » et travailler en équipe

6. Prochaines étapes :

- Mise en place des actions pour 2016 – 2017
- Évaluation continue et communication de la progression lors des CP
- Ajustement/définition des objectifs pour 2018